



**ÉCOLE DOCTORALE
DES SCIENCES FONDAMENTALES**
Université Clermont Auvergne

Les obligations de formation

Les obligations de formation

L'autorisation de soutenir sa thèse et la délivrance du diplôme de doctorat sont conditionnés à la **réalisation d'un programme de formation doctorale et l'obtention d'ECTS** :

- 150 ECTS sont attribués pour la rédaction de la thèse et la soutenance
- 30 ECTS sont attribués aux modules complémentaires de formation doctorale

Les doctorants doivent remplir deux **types d'obligation** :

(1) Collège des Ecoles Doctorales
(CED)

- 14 ECTS

(2) Ecole Doctorale Sciences
Fondamentales

- 16 ECTS

Pour vous inscrire dans une formation soit du CED soit de votre ED, vous devez avoir un compte dans ADUM et avoir procédé à votre inscription administrative annuelle.

1) Collège des école doctorales

Il faut valider 14 crédits ECTS au cours de la formation

Règle générale :

Chaque doctorant doit valider :

4 modules socio-professionnels

- 12 crédits ECTS
- à choisir dans le catalogue des formations professionnelles : <https://ed.uca.fr/modules-socio-professionnels/catalogue>

1 module obligatoire « Éthique de la recherche et Intégrité Scientifique »

- 2 crédits ECTS
- Module SP01

Cas particuliers :

Les étudiants non-francophones ayant un niveau de français entre A0 (débutant complet) et B1 doivent valider obligatoirement en plus du SP01, le module « L'enseignement du français » pour les doctorants non francophones (SP02). La validation du module SP02 permet aux doctorants concernés de valider les 4 modules socio-professionnels (soit 12 crédits ECTS).

Les doctorants en contrat doctoral avec une mission d'enseignement doivent valider obligatoirement en plus du SP01 un des deux modules suivants :

- Enseigner à l'Université (SP03)
- Analyse du travail enseignant : procédures et effets (SP04)

2) Ecole doctorale SF

Il faut valider 16 crédits ECTS au cours de la formation (2 modules disciplinaires et 2 modules de communication)

- Chaque doctorant ou doctorante construit son propre parcours de formation et doit aussi participer une fois à la journée scientifique de l'Ecole Doctorale.

Module		Nombre de crédits ECTS
2 modules disciplinaires		
A choisir parmi les modules de spécialité sur Adum		4 ECTS chacun
2 modules de communication		
Participation à un colloque international (attestation de participation + programme)	Participation à un événement de vulgarisation scientifique (Fête de la Science, Nuées ardentes...)	4 ECTS chacun

Exceptions

Les doctorants en
CDI (temps
complet)

Les doctorants en
CDD depuis plus de
6 mois (temps
complet)

Les doctorants en
contrat CIFRE

- Pour les doctorants dans l'une de ces situations, seul le module SP01 « Éthique de la recherche et Intégrité Scientifique » est obligatoire pour soutenir la thèse. Il faudra alors fournir une copie du certificat de travail.

Attention : Cette exception ne s'adresse pas aux doctorants ayant un **contrat doctoral**, un **CDD** ou **CDI à temps partiel**, aux **consultants** et **auto-entrepreneurs**, aux **ATERs**.

Les doctorants en cotutelle internationale de thèse

- Pour les doctorants dans cette situation, il est possible de valider des formations suivies au sein de l'université partenaire (si la répartition des obligations de formation entre les deux universités n'est pas explicitement prévue dans la convention de cotutelle).
- Chaque situation sera de toute façon étudiée au cas par cas par l'Ecole Doctorale.